



MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Marché passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert, en application de l'article L2124-2 du Code de la commande publique (CCP).

Règlement de la consultation (RC)

CONSTRUCTION D'UN ESPACE CULTUREL

85 AVENUE DU GENERAL LECLERC 95230 SOISY-SOUS-MONTMORENCY

27 lots

DATE LIMITE DE RECEPTION DES PLIS :

17 janvier 2020 à 12h00

Pouvoir adjudicateur :

Hôtel de ville

BP 50029

95232 Soisy-sous-Montmorency cedex

Tél : 01.34.05.20.00

mairie@soisy-sous-montmorency.fr

Sommaire

1-	POUVOIR ADJUDICATEUR	3
2-	OBJET DE LA CONSULTATION	3
2-1.	Objet	3
2.2.	Type de la consultation	4
2.3.	Durée du marché, délais d'exécution et phasage	4
2.4.	MAITRISE D'OUVRAGE – MAITRISE D'ŒUVRE - CONDUITE D'OPERATION – BET – CSPS	5
3.	CONDITIONS DE LA CONSULTATION	5
3.1.	Conditions d'obtention du dossier de consultation	5
3.2.	Contenu du dossier de la consultation	6
3.3.	Etendue de la consultation	6
3.4.	Variantes et Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE)	6
3.5.	Type d'opérateurs économiques	7
3.6.	Durée de validité des offres	7
3.7.	Langue de rédaction des propositions	7
3.8.	Modification des pièces du dossier de consultation	7
3.9.	Disposition générale	7
4.	RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET/OU TECHNIQUES	7
5.	PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	7
5.1.	Documents à produire : candidature	7
5.2.	Documents à produire : offre	10
6.	CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS	11
6.1.	Transmission électronique	11
6.2.	Transmission des échantillons	12
7.	SELECTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	12
7.1.	Sélection des candidatures	12
7.2.	Jugement des offres	13
8.	NEGOCIATIONS	13
9.	ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE	14
10.	MEDIATION ET RECOURS	14
10.1.	MEDIATION	14
10.2.	RECOURS	14

1-POUVOIR ADJUDICATEUR

Commune de Soisy-sous-Montmorency

Hôtel de ville

2 avenue du Général de Gaulle

BP 50029

95232 Soisy-sous-Montmorency Cedex

Téléphone : 01.34.05.20.00

Courriel : marchéspublics@soisy-sous-montmorency.fr

Profil d'acheteur : <https://www.achatpublic.com/>

2-OBJET DE LA CONSULTATION

2-1. Objet :

La présente consultation a pour objet la construction du nouvel espace culturel de Soisy-sous-Montmorency, situé au 85 avenue du Général Leclerc.

Ce projet comporte :

- Une salle de spectacle de 600 places,
- Une salle de spectacle de 301 places,
- Une Médiathèque,
- Une Ecole de Musique et de Danse,
- Des locaux destinés à l'association Loisirs et Culture (ateliers de poterie, photo, cuisine, arts plastiques), et l'ensemble des locaux associés (bureaux, café/bar, vestiaire, espace d'accueil du public, etc...).
- Ainsi que les aménagements extérieurs dans l'emprise de l'opération.

Cette consultation se compose de 27 lots distincts :

- Lot 01 – Terrassements - VRD - Aménagements extérieurs
- Lot 02 – Fondations - Gros-Œuvre – Charpente métallique – Installations de chantier
- Lot 03 – Etanchéité
- Lot 04 – Revêtements de façades – Façades vitrées – Occultations
- Lot 05 – Serrurerie - Métallerie
- Lot 06 – Menuiseries intérieures - Agencements
- Lot 07 – Cloisons – Doublages
- Lot 08 – Faux-Plafonds
- Lot 09 – Sols et murs durs
- Lot 10 – Sols souples
- Lot 11 – Sols coulés
- Lot 12 – Sols parquets
- Lot 13 – Peinture – Signalétique réglementaire - Miroiterie
- Lot 14 – Espaces verts – Plantations
- Lot 15 – Appareils élévateurs
- Lot 16 – Plomberie - Sanitaires - Protection incendie
- Lot 17 – Chauffage – Ventilation – Climatisation – Désenfumage mécanique
- Lot 18 – Electricité Courants Forts
- Lot 19 – Electricité Courants Faibles
- Lot 20 – Serrurerie, machinerie et menuiserie scéniques
- Lot 21 – Réseaux scéniques courants forts et faibles
- Lot 22 – Equipements audio-visuels
- Lot 23 – Rideaux et tentures
- Lot 24 – Tribunes télescopiques - Sièges
- Lot 25 – Equipement de cuisine
- Lot 26 – Mobiliers
- Lot 27 – Signalétique directionnelle

La présente consultation ne concerne que les lots 1 à 25.

Les lots 26 et 27 feront l'objet d'une consultation ultérieure.

2.2. Type de la consultation :

Marchés passés selon la procédure d'appel d'offres ouvert, en application de l'article L2124-2 du Code de la commande publique (CCP). Les prestations à réaliser, décrites dans les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP) propres à chaque lots, sont réglées par application des prix forfaitaires indiqués sur le l'acte d'engagement.

2.3. Durée du marché, délais d'exécution et phasage :

Les lots 1, 14, 18 et 19 de cette opération comportent des phases techniques distinctes et successives définies ainsi qu'il suit. Les autres lots ne sont concernés que par les délais d'exécution de la phase 1.

L'opération sera réalisée en deux phases de travaux :

- *La première comprendra la réalisation du bâtiment.*
- *La seconde comprendra la réalisation du parking de l'opération.*

Ces phases se dérouleront suivant planning joint au dossier de consultation.

Les lots concernés par ce phasage sont les lots suivants :

- lot n°01 « Terrassements - VRD - Aménagements extérieurs »
- Lot n°14 Espaces Verts - plantations
- Lot 18 – Electricité Courants Forts
- Lot 19 – Electricité Courants Faibles

Le marché prend effet (pour chacune des phases) à compter de la notification de l'ordre de service, valant démarrage des travaux et prend fin à l'issue de la période de garantie des prestations.

Les délais maximums d'exécution sont fixés sur le planning phasé fourni à l'appui du DCE.

	Démarrage des travaux	Délais d'exécution
Délai global de réalisation	à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage des travaux.	29 mois (période de préparation de chantier de 2 mois et délai OPR inclus)
Délai global phase 1	à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage des travaux.	24 mois (période de préparation de chantier de 2 mois et délai OPR inclus)
Délai global phase 2	à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage des travaux.	5 mois (période de préparation de chantier non incluse et délai OPR inclus)

La phase n°2 devrait être levée à l'issue de la phase n°1. Mais le cas échéant, la phase n°2 pourra être levée à tout moment durant la période d'exécution de la phase n°1. Elle pourra également être levée dans un délai maximum de 24 mois à compter de la date de réception de la phase n°1.

Si la phase 2 est levée après la réception de la phase 1, une période de préparation de 2 mois sera à ajouter aux délais d'exécution, portés ainsi à 7 mois période de préparation et délai OPR inclus.

Arrêt des prestations : Les prestations sont scindées en deux phases techniques à exécuter distinctement. L'acheteur peut décider, soit de sa propre initiative, soit à la demande du titulaire, de ne pas déclencher la phase 2, dès lors que chacune de ces phases techniques est clairement identifiée et assortie d'un montant, et que sa décision est notifiée au titulaire du lot concerné avant la transmission de l'ordre de service de démarrage de cette phase 2. La décision d'arrêter l'exécution des prestations ne donne lieu à aucune indemnité.

2.4. MAITRISE D'OUVRAGE – MAITRISE D'ŒUVRE - CONDUITE D'OPERATION – BET – CSPS

Maître d'ouvrage – Commune de **SOISY-SOUS-MONTMORENCY**, représentée par Monsieur le Maire.

Conduite d'opération – Direction des Services Techniques de la commune de Soisy-sous-Montmorency, représentée par monsieur Christophe MULLER, Responsable des Services Techniques, Ville de Soisy-sous-Montmorency.



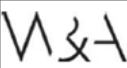











Téléphone : 01.34.05.21.69 / 06.22.03.89.47

Mail : christophe.muller@soisy-sous-montmorency.fr

Coordinateur en matière de sécurité et de protection de la santé (coordonnateur SPS) – QUALICONSULT SECURITE – 16 rue de la république, 95570 BOUFFEMONT.

Téléphone : 01.39.35.41.35

L'ouvrage à réaliser est soumis au contrôle d'un coordonnateur sécurité. Il lui est confié une mission de catégorie I.

Maître d'Ouvrage	BET Acoustique
 MAIRIE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY 2 avenue du Général de Gaulle - BP 50029 95232 SOISY-SOUS-MONTMORENCY tél. 01.34.05.20.00	 PEUTZ 10B rue des Messageries 75010 PARIS tél. 01.42.23.05.00
Maître d'Œuvre Architectural - Mandataire	Scénographe
 WILMOTTE & ASSOCIES SA 68 rue du Faubourg Saint-Antoine 75012 PARIS tél. 01.53.02.22.22	 SCENE EVOLUTION 88 rue des Hanots 93100 MONTREUIL-SOUS-BOIS tél. 01.70.07.39.66
AMO HQE	Economiste
 2DKS 17 passage Saint-Bernard 75011 PARIS tél. 06.11.37.63.26	 OTEIS 140 boulevard Malesherbes 75017 PARIS tél. 01.56.69.19.39
Coordonnateur SSI	Paysagiste
 CSD-FACES Carré Daumesnil - 52 rue Jacques Hillairet 75612 PARIS CEDEX 12 tél. 01.44.73.14.14	 NEVEUX ROUYER PAYSAGISTES 27 avenue de Paris 78000 VERSAILLES tél. 01.39.51.53.53
Contrôle technique	BET Façades
 QUALICONSULT - Agence OISE/VAL D'OISE 16 rue de la République 95570 BOUFFEMONT tél. 01.39.35.41.35	 ARCORA 18 rue des deux gares - CS 70081 92563 REUIL MALMAISON CEDEX tél. 01.49.04.67.00
BET Structure et VRD	BET VRD
 COTEC 4 rue des Grilles 93500 PANTIN tél. 01.48.43.37.68	 VERDI 6 avenue Nicolas Conté - Escalier 3 28000 CHARTRES tél. 02.37.90.12.54
BET CVC/PLB/CFO/CFA	CSPS
 BETHIC 7 rue de la Libération - Bât B - BP 40046 95880 ENGHEN-LES-BAINS tél. 01.34.05.00.13	 QUALICONSULT - Agence OISE/VAL D'OISE 16 rue de la République 95570 BOUFFEMONT tél. 01.39.35.41.35

3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1. Conditions d'obtention du dossier de consultation

Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable à l'adresse électronique <https://www.achatpublic.com>, à compter de la date de publication de l'avis d'appel public à la concurrence.

Lors du téléchargement du dossier, il est fortement conseillé au candidat de s'authentifier. Seul le candidat ayant procédé à une authentification sera informé des modifications, précisions ou rectifications éventuelles apportées au dossier de consultation. Si le candidat ne procède pas à cette identification, il lui appartiendra de récupérer par ses propres moyens les informations communiquées.

Pour tout renseignement concernant la récupération en ligne des pièces du dossier ou la réponse par voie électronique, le candidat peut s'adresser directement au support 'ACHATPUBLIC' à l'adresse courriel support@achatpublic.com ou par téléphone au 08.92.23.21.20.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique ne sera effectuée.

3.2. Contenu du dossier de la consultation

3.2.1 - Pièces constitutives :

Les pièces du dossier de consultation sont les suivantes (l'intégralité des documents constituant le DCE est disponible sur le tableau « LISTE_DES_PIECES_SOISY_DCE_IND B ») :

- ☞ Le présent Règlement de la Consultation (RC) ;
- ☞ L'acte d'engagement (AE) propre à chaque lot et leurs éventuelles annexes ;
- ☞ Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et ses annexes :
 - Annexe 1 : CCTP Commun et ses annexes ;
 - Tableau des finitions,
 - Tableau des portes,
 - Tableau de limites de prestations,
 - Tableau de répartition des charges communes,
 - Tableau de mobilier
 - Annexe 2 : Rapports de sols et de pollution ;
 - Annexe 3 : RICT ;
 - Annexe 4 : PGCSPS ;
 - Annexe 5 : Permis de construire initial et ses attendus (ensemble des documents constituant le dossier permis initial et avis des services concernés) ;
 - Annexe 6 : Permis de construire modificatif (ensemble des documents constituant le dossier permis modificatif et avis des services concernés) ;
 - Annexe 7 : Notice d'accessibilité, versions permis initial et permis modificatif ;
 - Annexe 8 : Notice de sécurité incendie, versions permis de construire initial et permis modificatif ;
 - Annexe 9 : Cahier des charges SSI ;
 - Annexe 10 : Notice acoustique ;
 - Annexe 11 : Calculs thermiques réglementaires ;
 - Annexe 12 : Charte chantier à faibles nuisances ;
 - Annexe 13 : Calendrier prévisionnel des travaux ;
- ☞ Les Cahiers des clauses techniques particulières spécifiques à chaque lots, et leurs éventuelles annexes ;
- ☞ Les pièces graphiques architecte et techniques, dont la liste est fixée
- ☞ La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire propre à chaque lot ;

3.3. Etendue de la consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Le candidat devra alors répondre sur la base du dossier modifié sans qu'aucune réclamation à ce sujet ne puisse être élevée.

Si pendant l'étude du dossier par le candidat, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la présente disposition est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation.

3.4. Variantes et Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE)

Variantes :

Aucune variante à l'initiative de l'entreprise n'est autorisée.

Aucune variante à l'initiative du pouvoir adjudicateur n'est prévue.

PSE :

Aucun Prestation Supplémentaire Eventuelle n'est prévue dans le cadre de ce marché.

3.5. Type d'opérateurs économiques

Pour le lot n°2 Fondations - Gros-Œuvre – Charpente métallique – Installations de chantier, il est précisé qu'en cas de réponse en groupements d'opérateurs, la forme exigée par l'acheteur en cas d'attribution du marché est un groupement **SOLIDAIRE** d'opérateurs, conformément à l'article R2142-22 du code de la commande publique.

Le groupement est solidaire lorsque chacun des opérateurs membres du groupement est engagé financièrement pour la totalité du marché.

Pour les autres lots, aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur, mais si le groupement est conjoint, le mandataire est solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur.

L'acheteur interdit au candidat de présenter son offre en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements.

3.6. Durée de validité des offres

La durée de validité des offres est fixée à 180 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

3.7. Langue de rédaction des propositions

Les propositions devront être rédigées en langue française.

3.8. Modification des pièces du dossier de consultation

Il n'est pas admis que le candidat modifie les pièces du dossier de consultation, sous peine d'irrégularité et du rejet de son offre.

3.9. Disposition générale

Le candidat n'est pas tenu de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figure dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace de stockage et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

4. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET/OU TECHNIQUES

Des renseignements complémentaires d'ordre administratif et/ou technique pourront être sollicités jusqu'au **7 janvier 2020** au plus tard.

Les échanges se feront uniquement électroniquement par le biais du profil d'acheteur, la plateforme de dématérialisation <https://www.achatpublic.com> (onglet : questions/réponses).

5. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

L'offre du candidat sera entièrement rédigée en langue française et exprimée en Euros.

5.1. Documents à produire : candidature

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes.

Renseignements concernant la situation juridique du candidat :

1°) Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas d'exclusion mentionnés au chapitre Ier du titre IV du Livre 1er du Code de la Commande Publique (CCP), (articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11), et notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail ;

Renseignements concernant la capacité économique et financière du candidat :

2°) Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;

3°) Déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents ;

Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur.

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

4°) Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;

5°) Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;

6°) Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public ;

7°) Les certificats de qualification professionnelle suivants, ou équivalent :

- **Lot 01 – Terrassements - VRD - Aménagements extérieurs :**
 - ☞ Qualifications Qualibat pour les travaux VRD :
 - 1311 terrassements
 - 1321 canalisation d'assainissement
 - 1331 Poteau et Clôtures
 - 1341 Aménagement de chaussée et trottoir
 - 1342 Pavage
 - ☞ Qualifications FNTP pour les travaux VRD :
 - 2321 Travaux de terrassement courants en milieu urbain
 - 6413 En zone urbaine; Câbles BT < 1KV et raccordements.
 - 6414 Installation de bornes de recharge de véhicules électriques.
 - 6422 En zone non-urbaine; Câbles HTA de 1 à 50kV exclus et raccordements.
 - 6423 En zone non-urbaine; Câbles BT < 1KV et raccordements.
 - 651 Eclairage public Travaux neufs avec raccordements.
 - 681 Pose de tubes PVC télécom LST.
- **Lot 02 – Fondations - Gros-Œuvre – Charpente métallique – Installations de chantier :**
 - Qualibat 1233 Fondations profondes par pieux ;
 - Qualibat 2113 Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité supérieur) ;
 - Qualibat 2413 Constructions et structures métalliques (Technicité supérieur).
- **Lot 03 – Etanchéité :**
 - Qualibat 3212 : Etanchéité en matériaux bitumineux en feuille – Technicité confirmée
 - Qualibat 5321 : Installations de désenfumage naturel
- **Lot 04 – Revêtements de façades – Façades vitrées – Occultations :**

- Qualification 3522 Fabrication et pose de menuiseries extérieures en aluminium (technicité confirmée) E.C. ;
- Qualification 3722 Fabrication et pose de façades-rideaux métalliques (technicité confirmée) E.C. ;
- Qualification 3723 fabrication et pose de façades-rideaux métalliques (technicité confirmée) E.C. ;
- Qualification 7132 Isolation thermique par l'extérieur (technicité confirmée) E.C. ;
- Qualification 3813 Parois en bardages complexes (technicité supérieure) E.C.
- **Lot 05 – Serrurerie - Métallerie :**
 - Qualibat 4412 : Métallerie – Technicité confirmée
- **Lot 06 – Menuiseries intérieures - Agencements :**
 - Qualibat 4322 : Fabrication et pose de menuiserie intérieure en bois – Technicité confirmée
- **Lot 07 – Cloisons – Doublages :**
 - Qualibat 4132 : Plaques de plâtre – Technicité confirmée
- **Lot 08 – Faux-Plafonds :**
 - Qualibat 4132 : Plaques de plâtre – Technicité confirmée
 - Qualibat 6612 : Fourniture et pose de plafonds suspendus modulaires - Technicité confirmée
- **Lot 09 – Sols et murs durs :**
 - Qualibat 6311 : Carrelage – Revêtements – Technicité courante
- **Lot 10 – Sols souples :**
 - Qualibat 6223 : Revêtements résilients (PVC, caoutchouc, linoléum) – Technicité supérieure
 - Qualibat 6212 : Revêtements textiles collés en lès
- **Lot 11 – Sols coulés :**
 - Qualibat 6233 : Revêtements coulés à base de résine de synthèse - Technicité supérieure
- **Lot 12 – Sols parquets :**
 - Qualibat 4342 : Parquets de grande surface - Technicité confirmée
- **Lot 13 – Peinture – Signalétique réglementaire - Miroiterie :**
 - Qualibat 6111 : Peinture et ravalement - Technicité courante
- Lot 14 – Espaces verts – Plantations :
- **Lot 16 – Plomberie - Sanitaires - Protection incendie :**
 - Qualibat 5112 Installation de plomberie sanitaire pour des bâtiments E.C. sans surpresseur supérieurs à 1000 m².
- **Lot 17 – Chauffage – Ventilation – Climatisation – Désenfumage mécanique :**
 - Qualibat 5232 Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat E.C. individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m² ;
 - Qualibat 5312 Installation de VMC en habitat individuel, collectif E.C. et tertiaire supérieur à 1000 m² ;
 - Qualibat 5322 Installation de désenfumage mécanique.
- **Lot 18 – Electricité Courants Forts :**
 - QUALIFELEC Installations électriques Indice EC, Mentions CM (Contrôles et Mesures), IRVE ou IRVE probatoire (Infrastructure de Recharge pour Véhicule Electrique),
 - QUALIFELEC Bâtiment Communicant, Domaines Gestion des motorisation, Gestion de l'éclairage, Contrôle des accès, Détection d'intrusion, Multimédia, Sécurité des personnes et des biens.
 - Certificat de Qualification Professionnelle Poste de transformation.
- **Lot 19 – Electricité Courants Faibles :**
 - QUALIFELEC Installations électriques, Indice E1 minimum, Mention CM (Contrôles et Mesures), MEE (Mentions Économies d'Énergies), AUT (Automatisme),
 - QUALIFELEC Bâtiment Communicant, Domaines Gestion des motorisation, Gestion de l'éclairage, Contrôle des accès, Détection d'intrusion, Multimédia, Sécurité des personnes et des biens,
 - QUALIFELEC Courants Faibles CF4, mentions TC (Télécommunications), ST (Sûreté-Sécurité), GT (Gestion Technique).
 - Qualibat 5511 Installation de systèmes de Gestion Technique du Bâtiment (GTB).

S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques pourra mettre à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public.

Pour présenter sa candidature, le candidat utilise soit les formulaires DC1 (lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>,

Ou,

Utiliser le formulaire standard de l'Union Européenne 'DUME' (Document Unique de Marché Européen).

La réponse par le DUME est recommandée, mais non obligatoire. Le DUME n'a pas à être signé. Il permet de bénéficier d'une reprise des données légales de la société (raison sociale, adresse.....), bénéficier d'une reprise des données concernant la taille de la société et son chiffre d'affaires, d'attester des obligations fiscales et sociales grâce à une requête automatisée auprès des administrations concernées.

Si le candidat choisit d'utiliser le DUME, il doit se connecter sur le profil d'acheteur <http://www.achatpublic.com> et sélectionner le DUME comme modalité de réponse.

Avec son offre technique et financière, le candidat doit joindre les documents de la candidature qui ne figurent pas dans le formulaire DUME.

Conformément à l'article R2143-13 du Code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les renseignements ou documents justificatifs listés ci-dessous, dès lors que la personne publique a la possibilité de les obtenir directement et gratuitement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'information administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique. Dans ce cas, le candidat fournit l'ensemble des informations nécessaires à la consultation de ces outils numériques (adresse, identifiant, mot de passe, etc.).

De plus, conformément à l'article R2143-14, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve qui ont déjà été transmis à l'acheteur lors d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

5.2. Documents à produire : offre

A l'appui de son pli, le candidat remet un dossier d'offre comprenant :

7) L'acte d'engagement (A.E.) : à compléter, dater et signer par le représentant qualifié de l'opérateur ;

8) La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF), cadre joint à compléter. **La DPGF doit obligatoirement être fournie sur la base du cadre transmis, et communiquée en version PDF et XLS ;**

10) Un mémoire technique comprenant de manière distincte les points suivants :

- **1/ Présentation de la cohérence de la planification :**
 - Un calendrier des tâches avec indication des effectifs associés.
 - Précision et décomposition des mesures mises en œuvre pour garantir l'enchaînement des tâches au regard de l'ensemble des lots et le respect des délais exigés par le maître d'ouvrage pendant la période de préparation, pendant l'exécution des travaux et à l'issue de l'exécution des travaux.

- **2/ Présentation d'une note méthodologique détaillée, relative notamment aux modalités d'études, d'exécution des travaux, de fabrication hors site, de livraisons, d'évacuation, au plan qualité de l'entreprise (contrôles internes), à la gestion des interfaces avec les autres lots :**

Durant le chantier:

- la description de la réalisation des travaux (de toutes natures) et toutes démarches administratives associées (concessionnaires, services publics et privés, ...)

- l'organisation des études d'exécution (EXE) ;
- les dispositions relatives à l'hygiène et la sécurité des travailleurs (protections collectives et individuelles)

Durant la période des OPR précédant la réception de l'ouvrage:

- L'organisation du suivi de l'achèvement effectif des travaux, la participation aux commissions de sécurité et d'accessibilité, les mesures mises en œuvre pour garantir le respect des objectifs qualitatifs, calendriers et financiers, et le suivi des levées de réserves ;

Durant la période de Garantie de Parfait achèvement et garanties spécifiques:

- Les modalités pratiques de suivi et gestion des interventions, les délais de réactivité, la méthode de suivi et les moyens mobilisés.

3/ Présentation des moyens humains, matériels, et des matériaux mobilisés pour l'exécution des prestations, selon chaque nature de travaux à réaliser, et en fonction des étapes et phases de travaux

- Durant les travaux (y compris période de préparation de chantier).
- Durant la période des OPR précédant la réception de l'ouvrage.
- Durant la période de Garantie de Parfait achèvement et garanties spécifiques

4/ Une note environnementale présentant les dispositions et propositions prises par l'entreprise concernant :

- le respect des objectifs environnementaux se rapportant au dossier (charte chantier faibles nuisances, ...)
- le respect des objectifs acoustiques se rapportant au dossier (notice acoustique pour les lots concernés,...)
- la durabilité et qualité des matériaux proposés (propositions de fiches techniques des produits, illustrations, échantillons, ...)

En complément du chapitre 2 ci-dessus, pour les entreprises concernées :

Pour le lot 2 – Fondations - Gros-Œuvre – Charpente métallique – Installations de chantier :

- La fourniture d'un plan détaillé d'installation de chantier (PIC) correspondant à la **phase n°1** des travaux.
- La fourniture d'un descriptif détaillé de l'ensemble des installations de chantier (avec mention de la vétusté des équipements prévus,...).
- Modalité de mise en place et de retrait des installations de chantier avec indication des délais respectifs
- Modalité de gestion du compte prorata

Pour le lot 1 – Terrassements - VRD - Aménagements extérieurs :

- La fourniture d'un plan détaillé d'installation de chantier (PIC) correspondant à la **phase n°2** des travaux.
- La fourniture d'un descriptif détaillé de l'ensemble des installations de chantier (avec mention de la vétusté des équipements prévus,...).
- Modalité de mise en place et de retrait des installations de chantier avec indication des délais respectifs
- Modalité de gestion du compte prorata

Cette liste n'est pas exhaustive, chaque candidat peut y apporter tout élément permettant au pouvoir adjudicateur d'apprécier sa capacité à garantir la bonne réalisation des prestations objet de la présente consultation.

6. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

Les plis devront parvenir avant la date et l'heure limites de réception fixée en page de garde du présent document.

6.1. Transmission électronique

La transmission par voie électronique des documents est obligatoire et effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.achatpublic.com>.

La transmission des documents sur un support physique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Le candidat doit appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A

ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid (GMT+01 :00). Le pli sera considéré hors délai si le téléchargement se termine après la date et l'heure limite de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, elle annulera et remplacera l'offre précédemment transmise.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention 'copie de sauvegarde', ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

La copie de sauvegarde est soit remise à l'adresse ci-après contre récépissé, soit envoyée à la même adresse par courrier recommandé avec avis de réception postal, ou transmise à cette adresse par tout moyen permettant d'en garantir la confidentialité et de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception.

Hôtel de ville
Service marchés publics
2 avenue du Général de Gaulle
BP 500029
95232 Soisy-sous-Montmorency
Contact par téléphone : 01.34.05.21.42

Horaires d'ouverture des bureaux : De 13h30 à 17h00 le lundi – De 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h00 du mardi au vendredi.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique n'est pas imposée au stade du dépôt électronique de l'offre. Seul le candidat informé que son offre est retenue est tenu de la signer. Le seul fait de répondre à la consultation vaut engagement du soumissionnaire.

Toutefois, si le candidat choisit de signer son offre électroniquement, le certificat électronique doit être conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES.

Le niveau requis pour le certificat électronique est le niveau (**) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance Française (<http://www.isti-certification.fr/>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat, membre de l'Union Européenne.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Les documents devront préalablement être traités par le candidat par un antivirus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge du candidat.

6.2. Transmission des échantillons

Sans objet.

7. SELECTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

7.1. Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, si le pouvoir adjudicateur constate que les pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, il peut décider de demander aux candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai de 8 jours. Le pouvoir adjudicateur éliminera les candidatures non

recevables dans le respect des dispositions du code de la commande publique.

Pour chaque candidat, seront examinées les capacités professionnelles et techniques, économiques et financières. Les candidatures jugées insuffisantes au regard de l'objet du marché et de ses conditions d'exécution seront éliminées.

7.2. Jugement des offres

Les critères d'attribution sont pondérés de la manière suivante :

Critère 1 (55%) : Valeur économique de l'offre :

- **SC 1.1 (70%)** le prix, au vu du prix global et forfaitaire porté sur l'acte d'engagement ;
- **SC 1.2 (30%)** la cohérence et vraisemblance du chiffrage de la DPGF, au vu des quantités et prix unitaires renseignés.

Critère 2 (45%) : Valeur économique de l'offre, au vu du mémoire technique :

- **SC 2.1 (40%)** : Méthodologie proposée et notamment organisation des études et du travail effectif, procédure de travail au sein de la société, sécurité, gestion de la coordination avec les entrepreneurs des autres lots... ;
- **SC 2.2 (20%)** : Qualité des moyens humains et matériels mobilisés et affectés au marché, et qualité des matériaux mis en œuvre ;
- **SC 2.3 (20%)** : Qualité et cohérence de la planification et de l'enchaînement des tâches au regard de l'ensemble des lots et mesures mises en œuvre pour garantir le respect des délais exigés par le maître d'ouvrage ;
- **SC 2.4 (20%)** : Qualité environnementale de l'offre au vu notamment des matériaux et méthodologies proposés vis-à-vis des objectifs environnementaux, dispositions envisagées pour prendre en compte le respect de la Charte de Chantier à Faibles Nuisances, durabilité des matériaux et performances de la proposition au vu des prescriptions acoustiques.

En cas d'ex aequo, c'est le classement au critère le plus important qui départagera les candidats.

Méthode de notation :

La grille de notation des critères qualitatifs est la suivante :

Qualification de l'offre	Note
Excellente	10
Très satisfaisante	9
Satisfaisante	8
Assez satisfaisante	7
Correcte	6
Moyenne	5
Très moyenne	4
Passable	3
Médiocre	2
Faible	1
Très faible	0

Pour le critère prix, le principe de notation est le suivant :

$$NOTE = \frac{\text{Prix du moins disant}}{\text{prix analysé}} \times 10$$

8. NEGOCIATIONS

Sans objet.

9. ATTRIBUTION DU MARCHE

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produit, dans un délai de 8 jours à compter de la réception du courrier d'attribution, les pièces mentionnées aux articles R2143-6 à R2143-10 du code de la commande publique.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais :

1° D'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel à condition que l'accès à celui-ci soit gratuit et, le cas échéant, que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation ;

2° D'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve qui ont déjà été transmis au service acheteur concerné lors d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

10. MEDIATION ET RECOURS

10.1. Médiation

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics (CCIRA) de Versailles - Préfecture de la Région Ile-de-France - 5, rue Leblanc, 75911 Paris Cedex 15 - Tél : 01.82.52.42.67 ou 01.82.52.40.00 - Fax : 01.82.52.42.95 - Courriel : ccira@paris-idf.gouv.fr.

10.2. Recours

10.2.1. Instance chargée des procédures de recours :

Nom officiel : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Adresse postale : 2-4 bd de l'Hautil

Localité /Ville : Cergy-Pontoise

Code Postal : 95027

Courrier électronique (e-mail) : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr

Téléphone : +33 1.30.17.34.00

Adresse internet (URL) : <http://www.cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr/>

10.2.2. Introduction des recours :

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

- Conformément aux dispositions des articles L551-1 et R.551-1 du Code de Justice Administrative, référé précontractuel avant la conclusion du contrat ;
- Conformément aux dispositions des articles L.551-13 et suivants et R.551-7 et suivants du Code de la Justice Administrative, référé contractuel dans un délai :
 - 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, à compter de la notification de la conclusion du contrat;
 - 6 mois, à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée.
- Recours en contestation de validité du contrat: dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Ce recours pourra, le cas échéant, être assorti d'une demande de référé-suspension (article L 521-1 du Code de justice administrative).

Une fois exécutoire, le marché public peut être consulté par toute personne qui en fait la demande expresse, auprès du service des marchés publics (dans les limites fixées par l'article L311-6 du Code des relations entre le public et l'administration).